



LA VOLONTE DE REUSSIR

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERNIER

Réf : DA/MAD
2020.108

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle du **24 Novembre 1967** sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la rue du Général Leclerc à Tergnier, durant les travaux d'assainissement, réalisés par l'entreprise EUROVIA – ZAC de Champ de Roy-Rue Turgot – 02007 LAON CEDEX.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TERNIER

ARRETONS

ARTICLE 1 : La rue du Général Leclerc sera fermée à la circulation en totalité sauf riverains, partie comprise de la place 113 ème RI jusqu'au carrefour, rues Ledru, Famille Venet, à Tergnier

Du 9 Septembre 2020 jusqu'à la fin des travaux

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier rue du Général Leclerc à Tergnier et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par :
- La rue Pré Dieu,
- la rue Ledru,

ARTICLE 4 : Le stationnement des véhicules pour les riverains sera rendu chaque soir à partir de 18 heures et tous les week-end, sauf spécifications de l'entreprise.

Hôtel de Ville

1 Place Paul Doumer - BP 106 - 02700 TERNIER - Tél. : 03 23 57 11 27 - Fax : 03 23 57 65 95

Courriel : mairie@ville-tergnier.fr - Site internet : www.ville-tergnier.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Tergnier

ARTICLE 5 : **La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l' entreprise EUROVIA.**

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
Monsieur le Commandant des Pompiers de Tergnier,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,
Monsieur le responsable des TACT,
Monsieur le Directeur de la RTA à Gauchy,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise SEPUR,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de TERGNIER,
Monsieur le Directeur de l'entreprise EUROVIA de LAON

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Pour expédition certifiée conforme
TERGNIER, le 8 Septembre 2020
Le Maire
Michel CARREAU

Tergnier, le mardi 8 septembre 2020
Le Maire,
Michel CARREAU

